

## **DOSSIER D'INSCRIPTION AU SERVICE RESTAURATION** **RENTREE 2019**

### ***A – PROCEDURE D'OUVERTURE DU COMPTE RESTAURATION***

**ETAPE 1 - Se connecter sur le site du lycée : <http://www.lyc-joliotcurie.ac-aix-marseille.fr>**

Rubrique : Restauration scolaire

Inscription : Ouverture compte

Documents joints : « ouverture d'un compte restauration 2019- 2020 »

**ETAPE 2 - Imprimer, lire et renseigner « le dossier d'inscription au service restauration »**

Si vous n'avez pas Internet les documents sont à retirer à la loge du lycée.

**ETAPE 3 - L'élève se présente impérativement pour l'enregistrement de la main-biométrie muni du dossier d'inscription complété et signé, aux jours suivants :**

- **Lundi 26 août de 8h30 à 12h - 13h à 16h** pour les élèves dont les noms commencent par les lettres **RSTUVWXYZ**

- **Mardi 27 août de 8h30 à 12h - 13h à 16h** pour les élèves dont les noms commencent par les lettres **MNOPQ**

- **Mercredi 28 août de 8h30 à 11h30** pour les élèves dont les noms commencent par les lettres **GHIJKL**

- **Jeudi 29 août de 8h30 à 12h - 13h à 16h** pour les élèves dont les noms commencent par les lettres **ABCDEF**

### ***B – PROCEDURE D'APPROVISIONNEMENT DU COMPTE RESTAURATION***

#### **1 – PAIEMENT EN LIGNE :**

**PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET SUR LE SITE DU LYCEE 48 heures à l'avance.** (Service interrompu du 22/12/19 au 31/12/19 en raison de la clôture comptable).

**RUBRIQUE : - RESTAURANT SCOLAIRE**

**- PAIEMENT EN LIGNE**

**- PAIEMENT EN LIGNE : ACCUEIL ESPACE MONETIQUE**

*Vous devez saisir le numéro d'identifiant ainsi que le mot de passe qui vous seront envoyés par e-mail après l'inscription.*

#### **2 – PAIEMENT A LA BORNE MONETIQUE AU SELF :**

**PAR CHEQUE, ESPECES, OU CARTE BANCAIRE**

*Vous devez saisir le numéro d'identifiant qui est le numéro de biométrie de votre enfant ainsi que le mot de passe qui est sa date de naissance (6 chiffres).*

Déposer le chèque ou les espèces dans la boîte adéquate à la fin de la procédure.

**DOCUMENT A RENSEIGNER ET A REMETTRE A L'INTENDANCE**

**FICHE D'OUVERTURE D'UN COMPTE RESTAURATION VALABLE POUR  
TOUTE LA SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE AU LYCÉE**

**A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION**

**N° D'INSCRIPTION**

--	--	--	--	--

**A REMPLIR PAR LA FAMILLE**

<b>NOM DE L'ÉLÈVE</b>	
<b>PRÉNOM</b>	
<b>CLASSE</b>	
<b>DATE DE NAISSANCE</b>	

<b>Responsable Financier</b>	
<b>Nom</b> .....	<b>Prénom</b> .....
<b>Adresse mail</b>	

Adresse précise :

---

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ n° de tél \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) **NOM** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_ demande l'ouverture d'un compte

Restauration pour mon enfant (**Nom et prénom de l'élève**) \_\_\_\_\_.

- Le ticket repas élève vaut 4.00€. (Tarif par le Conseil régional)
- Le compte restauration est réalimenté au fur et à mesure des besoins par vos soins :
  - 1 - Au self par carte bancaire, par chèque (A l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Joliot Curie), en espèces (appoint à faire l'appareil ne rend pas la monnaie).
  - 2 - Par virement en se connectant sur internet (**48h à l'avance**).

**Le passage au self est possible uniquement si le compte est suffisamment alimenté.**

DATE : .....

SIGNATURE DU OU DES RESPONSABLES FINANCIERS

## NOTE SUR LA BIOMETRIE



Lycée Joliot-Curie  
Aubagne



académie  
Aix-Marseille

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## INSCRIPTION A LA RESTAURATION - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

## ACCES A LA RESTAURATION PAR RECONNAISSANCE BIOMETRIQUE DU CONTOUR DE LA MAIN

Suite à l'autorisation du *Conseil d'Administration du Lycée en date du 29/06/2010* et aux déclarations de conformité à la *C.N.I.L. N° 1498861 du 11 avril 2011 et N° 1499006 du 12 avril 2011*, selon l'autorisation unique de délibération N° AU-009 du 27/04/2006- Biométrie, Education : Référence de la délibération de la C.N.I.L. :

DELIBERATION N° 2006-103 du 27 Avril 2006 portant autorisation unique de mise en œuvre de traitements automatisés de données à caractère personnel sur l'utilisation de reconnaissance du contour de la main et ayant pour finalité l'accès au restaurant scolaire.

**DESCRIPTION DU SYSTEME**

Le système retenu repose d'une part, sur la mise en œuvre d'un fichier de gestion recensant les élèves fréquentant le restaurant scolaire et d'autre part, sur un dispositif de contrôle d'accès.

Ce dernier est composé d'une borne d'accès, située de chaque côté des banques du self, reliée à un lecteur biométrique, lequel contient une base de données comportant les gabarits biométriques et les codes d'accès.

Le dispositif biométrique de reconnaissance du contour de la main présente les caractéristiques suivantes :

- aucune photographie de la main des personnes concernées n'est observée ;
- les éléments pris en compte reposent exclusivement sur la géométrie de la main
- seul le gabarit du contour de la main est enregistré dans la base de données où il est associé à un code, afin d'accélérer le traitement de l'information par le logiciel et donc de donner accès au service de manière plus rapide.

**MISE EN OEUVRE PRATIQUE DU FONCTIONNEMENT**

Le lecteur de biométrie est équipé d'un clavier et d'un afficheur. Le convive désirant accéder au restaurant tape son code. L'afficheur indique alors « POSEZ LA MAIN ».

Le lecteur de biométrie **authentifie** le convive par l'analyse du contour de sa main.

- Si le contour de la main est reconnu (il faut glisser la main sur le plateau en rapprochant les doigts des plots et les leds doivent s'éteindre), le message « ACCEPTÉ » s'affiche.

-> Le convive passe, prend son plateau dans le distributeur et le passage est enregistré ;

- Dans le cas contraire, le message « RECOMMENCEZ » invite le convive à repositionner sa main (3 essais maximum).

En cas d'anomalie, le convive doit se rendre au service Intendance, qui traitera l'anomalie.

## NOTE SUR LA BIOMETRIE

**CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE**

Pour les familles ayant opté pour la biométrie, l'enregistrement du contour de la main se fera **au fur et à mesure du dépôt du formulaire d'inscription et en fonction de la présence physique de l'élève.**

Le système fonctionnera pour le premier repas de septembre 2019.

**GARANTIE AUX USAGERS**

Les données relatives à l'identité de l'élève sont conservées pendant la durée de sa scolarité dans l'établissement. Les données relatives à l'identité des personnels sont conservées pendant la durée de leur affectation au sein de l'établissement.

Les gabarits biométriques du contour de la main associée à un code personnel sont conservés pendant la durée de l'année scolaire. Si une personne quitte l'établissement ou est désinscrite du service de restauration scolaire en cours d'année, les données biométriques seront effacées dans la semaine suivant son départ ou sa désinscription.

Le Chef d'Etablissement prend toutes précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données traitées et, notamment pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés puissent en prendre connaissance.

**Tous les élèves ou personnels admis au restaurant scolaire peuvent opter pour une solution alternative à la biométrie : l'utilisation de la carte magnétique.**

Cette carte est la carte de la demi-pension déjà en possession de l'intéressé. Elle est valable pour toute la durée de la scolarité de l'élève.

Mais en cas de perte, d'oubli ou de vol la nouvelle carte est facturée 4.50 euros (la somme étant fixée annuellement par le conseil d'administration du lycée).

Pour les élèves et les personnels disposant d'une carte magnétique en 2018-2019, celle-ci sera encore active en 2019/2020, si le choix de la biométrie n'a pas été exercé.

Le choix de la biométrie ou de la carte magnétique peut-être changé en cours d'année.

**L'acceptation de la reconnaissance par biométrie doit être validée par la signature de l'élève majeur ou du responsable légal de l'élève mineur sur le talon à compléter en bas de cette note et à joindre au dossier d'inscription à la demi-pension.**

Conformément à loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous avez un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent en vous adressant au Gestionnaire de l'Etablissement.

**BIOMETRIE PARTIE A REMETTRE À L'AGENCE COMPTABLE**

✂

**DOCUMENT A RENSEIGNER ET A REMETTRE A L'INTENDANCE**

Je soussigné(é),.....

père/mère/tuteur de l'enfant .....

. Classe .....

**Autorise / n'autorise pas** (rayer la mention inutile)

Que la donnée biométrique « contour de la main » de mon enfant soit traitée par l'établissement pour l'accès à la restauration scolaire.

Fait à....., le.....

Signature du représentant légal

**DOCUMENT A RENSEIGNER ET A REMETTRE A L'INTENDANCE**

DOCUMENT A REMPLIR PAR LES ELEVES AYANT FAIT UNE  
DEMANDE DE BOURSE POUR L'ANNEE 2019/2020

**BOURSE**

NOM DE L'ELEVE \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

NOM PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL \_\_\_\_\_

**Tout élève ayant déposé un dossier de bourse doit faire parvenir auprès de l'intendance service restauration :**

- **Un relevé d'identité bancaire**

**Afin que le versement de la bourse puisse se faire sur le compte du responsable financier.**

**En l'absence de relevé d'identité bancaire la bourse ne pourra être versée.**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE A AGRAFER ICI**

